

LES FORMES DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

OCCITANIE, NOVEMBRE 2024



- 1 DE QUOI PARLE-T-ON ? QUELS IMPACTS ?
- 2 RAPPEL DU CADRE LÉGAL
- 3 LA PARTICIPATION DANS LES CONTRATS ENGAGEMENT 2030 D'OCCITANIE
- 4 LA PARTICIPATION CITOYENNE 2014/2022 : QUEL BILAN ?
-  5 RETOUR SUR QUELQUES INITIATIVES LOCALES INSPIRANTES
- 6 PRÉSENTATION DE QUELQUES OUTILS DE PARTICIPATION

PARTICIPATION CITOYENNE

DE QUOI PARLE-T-ON ? QUELS IMPACTS ?

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Il existe plusieurs degrés d'implication citoyenne qu'il est possible de combiner selon les enjeux et les moyens, en fonction de leur pertinence et du contexte local.

1. Information
2. Consultation
3. Concertation
4. Co-production
5. Co-décision

QUELS IMPACTS ?

- Renforcement de la démocratie
- Amélioration de la légitimité des décisions
- Renforcement de la confiance entre citoyens et les pouvoirs publics
- Accroissement de l'efficacité des politiques publiques
- Éducation civique et autonomisation citoyen
- Innovation et créativité dans les solutions

CADRE

LE CADRE LÉGAL DE LA PARTICIPATION EN POLITIQUE DE LA VILLE

2014

Loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale (Lamy) du 21 février 2014, Lamy, Art.7

Loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale (Lamy) du 21 février 2014, Lamy, Art.7

2017

Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté promulguée le 27 janvier 2017 - Art. L. 3142-54-1

Un congé accordé
y compris aux conseils citoyens

2017

Circulaire du 02 février 2017 relative aux conseils citoyens

Elle vient fixer le cadre de fonctionnement des conseils citoyens

2023

Circulaire du 23 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains

Dans les futurs contrats de ville, les enjeux seront recentrés sur les besoins des citoyens. Les territoires lancent la consultation citoyenne comme préalable à la réécriture des contrats de ville

2024

Instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des Contrats de ville Engagements Quartiers 2030

Elle stipule que la participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville et durant toute la durée de sa mise en œuvre.

COMMENT LA PARTICIPATION CITOYENNE EST-ELLE ABORDÉE DANS LES NOUVEAUX CONTRATS DE VILLE EN OCCITANIE ?

- La volonté politique et l'enjeu de la participation peu valorisés dans le contrat cadre
- Une consultation majoritairement mise en œuvre par le biais de rencontres thématiques
- Une relativement bonne prise en compte des conclusions de la consultation citoyenne

Une participation citoyenne mobilisée dans les instances de gouvernance et durant les périodes d'évaluation mais pas que... et pas systématiquement

Le renouvellement des conseils citoyens est minoritaire. D'autres formes de participation ont vu le jour :

- un appui sur des formes pré-existantes de participation
- une mobilisation des citoyens sur des temps et des enjeux précis
- un conseil citoyen maintenu mais qui devient un espace référent de concertation / participation parmi d'autres

POURQUOI ÉLARGIR LES FORMES DE LA PARTICIPATION CITOYENNE ?

- **Absence de consensus** de départ sur le niveau de participation attendu et réaliste
- Une **démarche descendante** mal comprise parce que peu accompagnée et mal communiquée
- Trop **peu de moyens** déployés pour faire émerger un minimum de culture commune
- Une **défiance** réciproque
- Une **parole** peu ou pas suffisamment prise en compte / réelle difficulté d'influence sur les décisions
- Un **manque de moyens** pour fonctionner et faire vivre la dynamique citoyenne sur le terrain
- Des **espaces de concertation** inappropriés
- Des objets de concertation ou des **échelles de participation qui ne correspondent pas** aux préoccupations des habitants.

LA CO-CONSTRUCTION DES CONTOURS DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE (ALÈS CÉVENNES - GARD)

A quel écueil répond cette démarche ?

- Evite que les parties prenantes s'engagent sur des attentes trop contradictoires en matière de participation

La démarche déployée

une culture de la participation très ancrée mais qui pourrait être renforcée par des temps de co-formation

- Une volonté politique et des pratiques facilitantes (moyens, modes de communication internes, appui à la réflexion et la préparation aux rencontres institutionnelles, etc.)
- Une réflexion conjointe sur les attentes respectives et réalistes en matière de démocratie participative
- Des temps de travail distincts pour formaliser le fonctionnement et le degré d'implication souhaité
- Une consolidation collective de la forme donnée à la démocratie participative

Quelle forme prend-elle ?

- Des temps préalables de co-construction
- Une participation citoyenne fruit de la décision de chaque quartier
- Maintien du FPH

S'APPUYER SUR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE EXISTANTE (VAUVERT - GARD)

A quel écueil répond cette démarche ?

- Manque de lisibilité de démarches participatives qui se croisent voire se heurtent lorsqu'elles sont menées à différentes échelles territoriales.

Quelle forme prend-elle ?

- Plutôt que de venir concurrencer la démocratie participative préexistante mise en place à l'échelle de la ville, cette démarche participative s'appuie sur les pratiques de consultation que la Ville met déjà régulièrement en place et les enrichit.

Quels outils déploie-t-elle ?

- Une action coordonnées des médiateurs de rue
- (puis analyse partagée et partenariale)
- Des habitant.e.s conviés à la présentation de la programmation annuelle du contrat de ville et sont invités à commenter cette programmation (animation intelligence collective).
- Création d'un baromètre du climat social pour sonder des tendances et ajuster ainsi la programmation d'actions du contrat de ville.

LA MOBILISATION SECTORIELLE DES HABITANTS (SÈTE AGGLOPOLE - HÉRAULT)

A quel écueil répond cette démarche ?

- Evite de mobiliser les habitants sur des enjeux inadaptés à leurs préoccupations dans des conditions qui ne favorisent pas leur prise de parole.

La démarche déployée

Mobiliser l'expertise d'usage des habitants dans les instances dans lesquelles ils s'expriment déjà et sur des projets/ par le biais d'outils qui les mobilisent.

Pour alimenter son diagnostic en continu et ajuster ses programmation, le service politique de la ville va s'appuyer sur l'expertise d'usage des habitants présents dans

- le CLS
- le CLSM
- GUSP
- Régie de quartier et commission emploi/développement

LA CRÉATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU QPV CENTRE-VILLE (LODÈVE - HÉRAULT)

A quel écueil répond-elle ?

- favorise l'émergence d'une culture commune et des habitudes de travail partagé

Quelle forme prend-elle ?

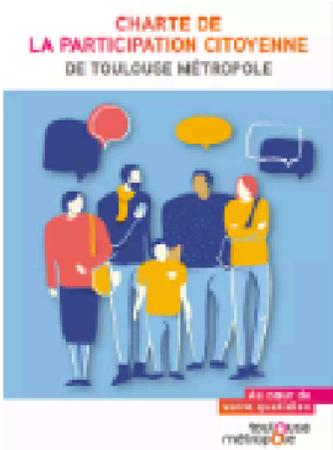
- un impact réel de l'expérience de la consultation
- une instance composée de plusieurs collèges (habitants, associations, élus, techniciens
- des temps réguliers d'analyse partagée et de débat
-

Quels outils déploie-t-elle ?

- des espaces/temps de débats et réflexions partagées
- des formations collectives (VRL, EFH)

UNE PAGE DÉDIÉE À LA PARTICIPATION CITOYENNE (TOULOUSE METROPOLE - HAUTE-GARONNE)

A consulter



Charte de la participation citoyenne
Toulouse Métropole

📄 Consulter

📄 Télécharger (PDF - 10,06 Mo)

De nombreux dispositifs mis en œuvre pour présenter, expliquer, partager, débattre, concerter et co-construire les projets.



La participation se décline par territoire ou par thème

La participation citoyenne rassemble un large panel de dispositifs avec des instances à l'échelle de la métropole, de la ville de Toulouse ou de ses quartiers.

Zoom sur quelques démarches du territoire

le COnseil de DEveloppement de Toulouse Métropole (CODEV) est composé de plus de 200 membres bénévoles, et formule des propositions à l'adresse des élus et acteurs en charge des politiques publiques ;

la Commission Intercommunale d'Accessibilité travaille sur un état des lieux et sur l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics à l'échelle de la métropole ;

les Conseils citoyens, présents sur les 16 quartiers prioritaires de la métropole, sont majoritairement composés d'habitants. Autonomes et dotés d'un budget propre, ils travaillent conjointement avec les institutions partenaires sur des grands et petits projets à l'échelle du quartier ;

les réunions de quartier, à Toulouse, sont organisées plusieurs fois dans l'année pour informer les habitants du quartier des projets en cours et à venir. Les ordres du jour sont déterminés par les bureaux de quartier, composés d'associations locales et de représentants d'ateliers citoyens travaillant sur des thèmes transversaux tels que l'écologie, le cadre de vie, l'architecture et l'utilisation de l'argent public.

Les réunions publiques de quartier à Toulouse

Choisir mon quartier

Des instances autour de différents thèmes

le Conseil municipal des enfants est composé d'élèves toulousains du CM1 à la 6^e qui font des propositions, donnent leur avis et mènent des actions concrètes afin de les impliquer dans les projets éducatifs et forger leur citoyenneté ;

le Conseil des jeunes toulousains et le Conseil toulousain de la vie étudiante (CTVE) sont les instances participatives consacrées aux jeunes. Ils échangent et collaborent avec les services et les élus sur des projets qui les concerne ;

Toulouse diversité est le conseil toulousain des résidents étrangers. Composé paritamment d'hommes et de femmes, le but de cette instance est de favoriser l'insertion et l'intégration citoyenne, ainsi que promouvoir la diversité ;

Toulouse fraternité est le conseil dédié à la laïcité sur le territoire de la ville. Composé d'élus, d'institutions, de représentants de diverses convictions (mouvement laïque, cultes, franc-maçonnerie, etc.) et de personnalités qualifiées, ce conseil est une instance de dialogue et un organe consultatif sur les questions relevant des compétences municipales sur le vivre ensemble et le fait religieux.

Comment participer ?

En ligne

La plate-forme Web jeparticipe.metropole.toulouse.fr permet de retrouver toutes les consultations en cours et de participer depuis chez soi.

Sur le terrain

Le budget participatif

Pour aller plus loin



Article
Jeunesse : s'engager localement



Article
Le Contrat de Ville



Article
Les actions de la Mairie et de la Métropole

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

QUELQUES OUTILS INSTITUTIONNELS

LE CONSEIL DE QUARTIER

- Obligatoire dans les villes de + 80 000 hab.
- Habitants et élus
- Consultation (pré-conseil municipal)
- Peut porter des projets

Une liaison entre les habitants et la mairie

LES MARCHES EXPLORATOIRES / GUSP

- Notamment utilisés en GUSP et RU
- Mobilise les habitants autour de projets
- Les habitants émettent des avis et soumettent des propositions d'amélioration de leur cadre de vie

- Peut permettre une 1ère expérimentation de la prise de position/parole
- Un diagnostic à l'échelle ce qui touche le quotidien des habitants
- S'adapter à différents publics (seniors, femmes, jeunes, parents, etc.)

LE BUDGET PARTICIPATIF

- Processus qui permet à des citoyens de décider de l'affectation d'une partie du budget d'une collectivité (en moyenne 2 à 5% des dépenses)
- Un processus en 6 phases : 1/choix du montant/critères/voire thème par la collectivité 2/AAP, 3/étude technique et financière des projets 4/annonce des projets retenus, 5/vote des habitants 6/réalisation des projets

- Un vrai pouvoir de décision des habitants
- rend les préoccupations des habitants plus lisibles
- fait découvrir le fonctionnement du budget et plus globalement les rouages de la démocratie participative
- favorise l'implication dans la vie locale

Identification de démarches inspirantes

- Toulouse a expérimenté le budget participatif en 2019 dans le cadre du contrat de ville et avec une coopération des conseils citoyens (1 million d'euros pour 16 QPV) (Agora des idées)
- Un budget participatif de fonctionnement expérimenté durant 3 ans dans Métropole Aix-Marseille-Provence entre 2019 et 2022 (noyau dur d'hab. / diagnostic partagé / écriture d'un AMi/consolidation avec les associations/communication de l'AMi /vote des habitants, le tout soutenu par l'équipe PV et accompagné par un tiers de confiance)
- Montpellier dont 1/4 du budget participatif dédié à des projets portés par des jeunes

- Un outil d'animation territoriale
- le citoyen au cœur du processus décisionnel
- complémentaire à l'AAP des contrats de ville
- innove dans les modes de coopérations interacteurs
- un rapport de pouvoir financeur/financé dépassé
- levier de mobilisation et de reconnaissance des citoyens des QPV

LE FOND DE PARTICIPATION DES HABITANTS (FPH)

- Dispositif permettant le financement de micro-projets portés par les habitants
- La Loi Lamy de 2014, confère d'ailleurs aux conseils citoyens un pouvoir de gestion sur le dispositif, sous certaines conditions
- Une circulaire du 1er juillet 2024 incite à généraliser le plus largement possible ce dispositif "afin de donner du pouvoir aux habitants prêts à porter des projets dans leurs quartiers" et financer "des micro-projets, ponctuels et à faible coût".

Ses objectifs

- Renforcer et simplifier l'implication des habitants-es dans la vie locale,
- Soutenir les dynamiques existantes,
- Transformer les pratiques institutionnelles.

Son fonctionnement

Les financeurs du fonds définissent une enveloppe financière globale, désignent la délégation de gestion.

Un règlement intérieur précise ses modalités de fonctionnement, les instances qui le composent (comité d'attribution...), les critères de sélection des projets, les montants maximums qui peuvent être attribués, etc.

La structure gestionnaire met en place un comité de sélection.

EXPÉRIENCE INSPIRANTE

Durant le temps de vie du contrat de ville 2014/2022, les 6 conseils citoyens de l'agglomération d'Alès (Gard) ont animé la commission d'attribution du FPH.

- La collectivité est gestionnaire du FPH
- 1 conseil citoyen communautaire qui se réunit mensuellement
- 1 animateur (FCS)
- 1 budget annuel de 3000 euros par QPV
- Pour faire face aux écueils, élaboration d'une grille de critères objectifs de sélection.

PARTICIPATION CITOYENNE

DES FORMES DE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRES

LES TABLES DE QUARTIERS

Ce qu'elles sont :

- Espaces citoyens créés à l'initiative d'habitants, à l'échelle d'un quartier.
- Espaces autonomes et indépendants des pouvoirs publics
- C'est un lieu de débats lancés à partir des enjeux, des préoccupations, des envies d'agir des habitants.
- Les habitants y élaborent des solutions construites par eux mêmes ou sous forme de démarches d'interpellation des pouvoirs publics.
- En 2023 : 60 TQ dans 40 QPV de 25 villes françaises.
-

Leurs objectifs :

- Soutenir et valoriser le pouvoir d'agir, l'expertise, le savoir des citoyens,
- Accueillir, écouter, faire participer tous les habitants dans leur diversité
- Porter la voix des habitants du quartier auprès des pouvoirs publics,
- Créer du lien social entre les habitants du quartier,
- Accompagner les habitants du quartier dans toutes les étapes des mobilisations et des actions, proposer un lieu de co-formation citoyenne et d'échanges d'expériences.

Une table de quartier (en cours de labellisation) est portée par des bénévoles mais est appuyée (accompagnement, mise en réseau national, formation) par la coordination Pas Sans Nous, la Fédération des centres sociaux et le collège des tables de quartier. Il n'existe actuellement pas de fonds dédié à l'animation des tables de quartier.

Les plus-values :

- Initiée par des habitants sur la base de leurs seules préoccupations
- Une participation ascendante
- Une légitimité ascendante qui se construit dans le temps de multiples manières : mobilisation des habitants, représente la diversité d'un quartier, apprend à formuler un argumentaire crédible, est force de propositions, mène des négociations, organise le pouvoir en interne, mène aussi des actions par elle-même, etc.

PARTICIPATION CITOYENNE

DES FORMES DE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRES

Importance de tenir compte des formes de la participation citoyenne plus spontanée, ascendante et auto-gérée

- Les collectifs d'habitants, les initiatives collectives et spontanées (potager partagé, fêtes de voisins, nettoyage collectif, etc.), proposent et permettent des réponses. Exemple de la cantine solidaire dans le QPV Saint-Jacques de Perpignan.
- Importance de considérer le tissu associatif
 - comme un véritable partenaire pour une collectivité qui veut renforcer sa démocratie participative (l'association est le principal lieu dans lequel les habitants s'impliquent et s'expriment)
 - comme un levier en soi de participation citoyenne ayant son propre pouvoir d'agir et de solution.
 - Exemple du réseau d'associations de femmes des quartiers de Marseille "sororité-interquartiers"
 - Exemple des tiers-lieux

PARTICIPATION CITOYENNE

COMMENT LA RENFORCER ?

- Renforcer une **complémentarité** entre démocratie participative et participation citoyenne de manière à rendre la démocratie plus participative et collaborative.
- Encourager une **démarche intégrée** de démocratie participative
- Encourage les démarches d'**auto-gestion**
- Le **rôle important des élus** pour que s'instaurent des pratiques systématiques de prise en compte de la parole des habitants
- Plutôt que d'inciter les habitants à se rapprocher des pouvoirs publics pour exprimer leur point de vue, favoriser l'**aller-vers**, s'appuyer sur des personnes ressources de proximité pour sonder les préoccupations des habitants
- Il est important de favoriser la **souplesse des formes de participation citoyenne**



www.villes-et-territoires.fr
Onglet Nos productions/ Rubrique participation citoyenne

